

Agrotourisme, agritourisme et tourisme à la ferme ? Une analyse comparative

Pascale Marcotte, Laurent Bourdeau et Maurice Doyon

Volume 25, numéro 3, automne 2006

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1071021ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1071021ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0712-8657 (imprimé)

1923-2705 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Marcotte, P., Bourdeau, L. & Doyon, M. (2006). Agrotourisme, agritourisme et tourisme à la ferme ? Une analyse comparative. *Téoros*, 25(3), 59–67.
<https://doi.org/10.7202/1071021ar>



Agrotourisme, agritourisme et tourisme à la ferme ?

Une analyse comparative¹

Pascale Marcotte, Laurent Bourdeau et Maurice Doyon

Bien que l'agrotourisme ou le tourisme à la ferme soit une pratique touristique encouragée depuis fort longtemps en milieu rural, l'offre agrotouristique apparaît relativement floue (Lesauvage, 1995). Au cours des dernières années, de nombreuses organisations associées au monde agricole ont tenté de définir les enjeux entourant l'agrotourisme (Bourdeau *et al.*, 2002), mais les perspectives différentes qu'entretiennent, d'une part, les agriculteurs et, d'autre part, les acteurs touristiques, à propos de cette même activité économique compliquent toute tentative de proposer une définition synthétique et complète de l'agrotourisme (Mamdy, 2000 ; Gurr, 2001). Le même phénomène se produit dans la recherche scientifique, où, de plus, se côtoient sans se croiser les termes agrotourisme, agritourisme et *farm tourism*.

Outre ces différences lexicales, qui ajoutent de la confusion à la conceptualisation de cette activité, on note aussi la difficulté de caractériser le produit agrotouristique. En effet, non seulement les définitions utilisées pour décrire l'activité et les produits agrotouristiques diffèrent-elles d'un pays à l'autre, mais les conceptions entre le milieu agricole et touristique sont parfois si divergentes qu'il est difficile d'obtenir une mesure commune et d'élaborer un portrait statistique commun de l'agrotourisme. Le choix des définitions terminologiques est cependant loin d'être anodin. Il conditionne les décisions juridiques, les procédures administratives, les demandes d'aide financière ainsi que l'approche commerciale utilisée. Le choix de la définition conditionne également la méthodologie de recherche utilisée pour évaluer les activités agrotouristiques, ce qui a, ultimement, un impact déterminant sur les études

de retombées économiques et les impacts sociaux liés à cette activité. Finalement, la définition utilisée peut avoir pour conséquence de mettre davantage d'accent sur un des deux acteurs de la rencontre, soit le producteur agricole, soit le touriste. Cette définition traduira donc aussi le parti pris entre ces conceptions, parfois opposées, du milieu agricole et du milieu touristique.

Devant cette confusion terminologique, l'objectif de cette recherche est de mieux connaître les différences qui caractérisent les divers vocables utilisés pour nommer cette expérience touristique en milieu agricole. De façon plus précise, notre étude vise à connaître la forme que prennent les termes agrotourisme, agritourisme et tourisme à la ferme. Pour ce faire, l'article présente trois sections. La première section traite des définitions liées au domaine agrotouristique avec une revue empirique des études qui ont porté sur le *farm tourism* et l'agrotourisme. La deuxième section présente les catégories de facteurs qui permettent de définir ce qu'est l'offre agrotouristique non pas du point de vue des producteurs, mais à partir de l'offre commerciale. La dernière section présente une discussion des résultats ainsi que leurs limites et propose des implications managériales et des avenues de recherche.

Méthodologie

Afin de mieux connaître les différences qui caractérisent les termes agrotourisme, agritourisme et tourisme à la ferme, nous avons réalisé une analyse comparative des documentations scientifiques et professionnelles. Les articles ou les documents scientifiques devaient avoir été publiés dans des revues avec comité de lecture, des comptes rendus de conférences scientifiques ou être des thèses de doctorat ou des mémoires de maîtrise.



Un viticulteur dans ses champs de vignes.

Photo : CIVP/F.Millo

Les articles ou les documents professionnels devaient provenir d'organisations officielles directement impliquées dans l'agrotourisme. Si le tourisme se pratique depuis plus de 100 ans, notamment en Europe (Clarke, 1996), nous avons toutefois restreint notre analyse aux articles parus depuis une trentaine d'années, soit à partir du moment où les transformations économiques et technologiques dans le monde agricole ont façonné le milieu agricole tel que nous le connaissons encore aujourd'hui (concentration des fermes, industrialisation, nécessité pour les fermes de petite taille de trouver des sources de revenus complémentaires).

Pour dresser un portrait global de la littérature, nous avons comparé les définitions d'agrotourisme et de tourisme à la ferme (tableau 1). Nous avons utilisé 17 critères qui permettaient de considérer une entreprise comme pratiquant l'agrotourisme ou le tourisme à la ferme. Ces critères ont été identifiés à partir de la recension des écrits. Deux experts des domaines agroalimentaire et touristique ont identifié une liste de critères permettant de définir l'agrotourisme après la lecture de cette documentation.



Tableau 1

Analyse comparative de la littérature définissant l'agrotourisme

Auteur	Dénomination	Origine de l'étude	Type de publication	Lien avec milieu rural	Entreprise à vocation agricole	Ferme en exploitation
Bazin (1993)	agrotourisme	France	Scientifique			1
Begon et Disez (1995)	agrotourisme	France	Scientifique			1
Bouchut (1995)	agrotourisme	France	Scientifique			1
Buck dans Bourdeau, Marcotte et Doyon (2002)	agrotourisme	Canada	Professionnelle		1	
Disez (1999)	agrotourisme	France	Scientifique			1
D.W. Knight Associates (1999)	agrotourisme	Canada	Professionnelle	1		1
Gramond, Morette et Portefait (1998)	agrotourisme	France	Professionnelle		1	
Groupe de concertation sur l'agrotourisme au Québec (1998)	agrotourisme	Canada	Professionnelle	1		1
Groupe Type (1997)	agrotourisme	Canada	Professionnelle	1		1
Hardt (1994)	agrotourisme	France	Professionnelle			1
Hilchey et Kuehn (2001)	agrotourisme	États-Unis	Professionnelle		1	
Iakovidou et Turner (1995)	agrotourisme	Grèce	Scientifique	1		
Martins-Cruz (1991)	agrotourisme	France	Professionnelle			
Ohe et Ciani (2000)	agrotourisme	Italie	Scientifique			1
Perret et Marcelpoil (2001)	agrotourisme	France	Professionnelle			1
Small Farm Center (2004)	agrotourisme	États-Unis	Professionnelle		1	
Clarke (1996)	tourisme à la ferme	Nouvelle-Zélande	Scientifique		1	
Dartington Amenity Research Trust (1974)	tourisme à la ferme	Royaume-Uni	Professionnelle			1
Davies and Gilbert (1992)	tourisme à la ferme		Scientifique	1		1
Denman (1994)	tourisme à la ferme		Scientifique			1
Denman et Denman (1990)	tourisme à la ferme		Professionnelle			1
Dernoi (1983)	tourisme à la ferme	Europe	Scientifique			1
Evans et Ilbery (1989)	tourisme à la ferme		Scientifique			
Fennell et Weaver (1997)	tourisme à la ferme	Canada	Scientifique			1
Frater (1983)	tourisme à la ferme		Scientifique			1
Gössling et Mattsson (2002)	tourisme à la ferme	Suède	Scientifique	1		1
Hoyland (1982)	tourisme à la ferme		Scientifique			1
Ilbery <i>et al.</i> (1998)	tourisme à la ferme		Scientifique			1
Murphy (1985)	tourisme à la ferme		Scientifique			1
Pearce (1990)	tourisme à la ferme	Nouvelle-Zélande	Scientifique			1
Roberts (1992)	tourisme à la ferme		Professionnelle			1
Wales Tourist Board (1986)	tourisme à la ferme		Professionnelle			1
			Total	6	5	24

Source : Compilation des auteurs.



Statut producteur agricole	Services touristiques sans spécification	Hébergement	Vente de produits	Restauration	Participation activités de la ferme	Animation et accueil	Proportion relative tourisme - agriculture	Contact agriculteur touriste	Tourisme bénéfique agriculture	Mise en valeur production agricole	Authenticité	Mode de distribution régional	Ferme de petite dimension	Diversification
		1		1		1								
1							1							
	1													
					1									
1	1													
	1		1		1	1		1	1					
1	1													
1						1	1	1		1	1	1		
1								1						
	1	1				1			1					1
	1	1	1						1		1		1	
1	1													
1														
1	1													
					1	1								
	1		1				1							
	1				1								1	
	1													
	1													
		1												
1	1	1				1								
	1	1							1					
	1						1							
									1				1	1
	1	1												1
	1													
1													1	
	1				1									
							1							
10	19	7	3	1	5	6	6	3	5	1	2	1	4	3



Territoire rural et agricole

En plus des termes agrotourisme et tourisme à la ferme, on trouve également dans les écrits d'autres dénominations utilisées pour l'étude directe ou indirecte de l'agrotourisme (ex. : écotourisme, tourisme vert, tourisme durable, tourisme du pays, tourisme à la campagne, vacances à la ferme, tourisme rural). Si les vocables se multiplient au gré des nouvelles orientations conférées aux activités touristiques par l'État et les producteurs, la distinction entre chacun de ces termes semble cependant se camper de plus en plus clairement et ce, essentiellement en fonction de leur lieu de réalisation (ex. : parc national, aire de nature sauvage, campagne, entreprise agricole).

Dans le cas qui nous occupe particulièrement, la littérature permet de constater que la notion d'agrotourisme ou de tourisme à la ferme s'inscrit à l'intérieur du tourisme rural, forme de tourisme qui englobe d'autres variantes (tourisme patrimonial, écotourisme, etc.) (OCDE, 1994). En effet, le tourisme rural comprend l'ensemble de l'offre touristique présentée dans l'espace rural (Fiquet, 1992 ; Bourdeau, 2001 ; Cawley et Gaffey, 2002). Le tourisme rural est aussi associé à une expérience récréative dont les activités ne se retrouvent pas en milieu urbain et qui est de nature agricole (Small Farm Center, 2004).

Néanmoins, cette notion de territoire rural apparaît imprécise et laisse dans l'indétermination les territoires périurbains qui peuvent aussi accueillir des activités touristiques à caractère rural ou agricole. Il appert en effet que les définitions de territoire rural et de territoire urbain sont de moins en moins appropriées pour qualifier et distinguer les lieux qui se sont développés depuis une cinquantaine d'années (OCDE, 1994). Afin de distinguer le tourisme rural du tourisme réalisé dans un territoire non urbain, certains auteurs ont défini le tourisme rural comme un tourisme pratiqué sur un territoire caractérisé par les activités humaines, particulièrement par l'agriculture (Dernoi, 1983 ; Oppermann, 1996). Cette distinction permet d'éliminer les formes de tourisme pratiquées dans les territoires non organisés, dans les parcs ou les réserves naturelles. Aussi, le tourisme de villégiature est-il exclu du tourisme rural. Se pratiquant en résidence secondaire ou en centre de villégiature, ce mode de vacances se rapproche plus du mode de vie urbain que du mode de vie rural.

L'utilisation des termes agrotourisme, agrotourisme ou tourisme à la ferme est ainsi marquée par le lieu où se déroule l'activité, soit à la ferme. L'utilisation des différents termes prend également en compte que les visiteurs y consommeront avant tout une expérience touristique. Inhérente au tourisme, l'expérience, qu'elle se vive par le biais d'une participation active à des activités ou par la simple présence des visiteurs sur un site, caractérise les différents termes utilisés dans la littérature.

Le produit agrotouristique est donc présenté au sens large comme une expérience qui se réalise lors d'un voyage dans un milieu à vocation agricole. Durant l'expérience, une interaction survient donc entre les individus et les prestataires de services du secteur agricole ou agroalimentaire (Bourdeau *et al.*, 2002). Soulignons d'emblée que l'agritourisme européen, français en particulier, est davantage caractérisé par des séjours de vacances à la campagne. Aussi, les termes tourisme rural, gîte rural et tourisme à la ferme sont-ils généralement utilisés sans différenciation et aucune expression ne désigne les activités touristiques rattachées de façon spécifique aux entreprises agricoles. Cette constatation semble d'ailleurs tout aussi valable pour le reste de l'Europe (Mamdy *et al.*, 2001). En effet, si les Européens travaillent à affiner la notion d'agrotourisme, il n'existe encore aucune définition officielle de cette activité². Le produit touristique offert dans l'offre agrotouristique est ainsi représenté par divers qualificatifs et comporte différentes offres d'expériences.

De façon globale, on note une gradation entre les termes de tourisme rural, d'agrotourisme et de tourisme à la ferme. Ces trois éléments ne sont pas synonymes, mais spécifient, tel que leur nom l'indique, une spécialisation territoriale de l'activité touristique. Alors que le tourisme rural englobe l'ensemble des activités touristiques pratiquées dans le territoire rural humanisé, l'agrotourisme se pratique dans un milieu agricole ou à vocation agricole, alors que le tourisme à la ferme se limite au territoire de la ferme.

Il semble donc que l'histoire de ces activités a influencé leur appellation. En effet, au cours des dernières années, l'industrialisation, la spécialisation et la concentration des activités, tout comme la concurrence internationale, ont contraint les exploitants

agricoles à diversifier leurs sources de revenus (Mjalager, 1996 ; Polovitz Nickerson *et al.*, 2001) et amené certaines communautés à soutenir les initiatives en matière de tourisme à la ferme (Milne, 1998 ; Dernoi, 1991 ; Mamdy, 1995 ; Wilson *et al.*, 2001). Dans ce cadre, l'accueil des touristes à la ferme devenait une façon de diversifier les revenus et d'éviter la banqueroute à de petits exploitants (Bourdeau *et al.*, 2001). L'activité associée au *farm tourism* était alors considérée comme une activité secondaire se greffant aux activités agricoles. Apparue dans la littérature au cours des années 1990, les termes agritourisme et agrotourisme pouvaient pour leur part laisser sous-entendre que les deux activités – agricole et touristique – étaient dorénavant plus intégrées l'une à l'autre dans l'offre faite aux touristes. En effet, avec la création de nouvelles entreprises agrotouristiques par les néo-ruraux et la diversification des activités agricoles, les termes agrotourisme et agritourisme ont aussi été utilisés pour représenter certaines entreprises agricoles dont la dimension touristique prenait plus d'importance que la dimension agricole. Dans ces cas, l'agrotourisme et le tourisme rural en général se présentaient davantage comme une alternative qu'un complément à l'agriculture (Fleischer et Tchetchik, 2004 ; Small Farm Center, 2004).

Différences culturelles et linguistiques

On observe au tableau 1 que l'appellation change également selon les régions géographiques où ont été réalisées les recherches. Alors que les recherches effectuées en Angleterre, en Autriche, en Allemagne ou dans les pays scandinaves utilisent généralement le terme de *farm tourism* (tourisme à la ferme), celles réalisées aux États-Unis et dans une partie du Canada utilisent plutôt le terme d'agrotourisme, tandis que la France semble se référer au terme d'agritourisme. Ce dernier terme semble également une appellation plus récente dans les écrits recensés, apparaissant au tournant des années 1990. Le tableau 1 démontre que, malgré cette différence de nomination, les critères qui caractérisent ces formes particulières de tourisme sont essentiellement les mêmes. Pour pratiquer l'agrotourisme ou le tourisme à la ferme, une entreprise doit minimalement d'abord être à vocation agricole et ensuite fournir des services touristiques.



Le caractère professionnel de l'activité agricole

On remarque un lien entre le choix de la dénomination (agritourisme ou tourisme à la ferme) et le fait de spécifier que la pratique touristique doit se réaliser sur une ferme en activité. Ainsi, la presque totalité des auteurs qui traitent de *farm tourism* (14 sur 16) soulignent cet aspect, alors qu'un peu plus de la moitié des auteurs qui utilisent le terme agritourisme le mentionnent (10 sur 17). Le fait que la ferme soit en activité semble cependant un critère suffisant pour parler de *farm tourism*, car les auteurs qui utilisent ce vocable sont peu nombreux à souligner la nécessité pour le prestataire d'être détenteur d'un statut officiel de producteur agricole (seuls Evans et Ilbery, 1989 ; ainsi que Pearce, 1990 le notent), alors que plus de la moitié des auteurs parlant d'agrotourisme le spécifient (8 sur 17, dont Ohe et Ciani, 1998³). Aussi, selon ces derniers auteurs, les activités qui se déroulent en milieu rural et qui sont gérées par des non-agriculteurs, telles que l'hébergement et la restauration, ne sont-ils pas classées dans l'agrotourisme, mais dans le tourisme rural.

Soulignons également que cette nécessité d'avoir un statut officiel de producteur semble une caractéristique française (sur les 8 occurrences, 5 sont amenées par des auteurs français). Cette caractéristique est par ailleurs liée à la législation française (Disez, 1999), mais pourrait être en voie de changer. En effet, la législation agricole française de 1986 reconnaissait à une activité touristique son caractère agricole à condition que « l'activité complémentaire d'accueil constituât le prolongement de l'exploitation » (Begon et Disez 1995 : 121). Cependant, avec l'accroissement du phénomène agrotouristique, le cadre juridique agricole français s'est assoupli afin de permettre l'inclusion d'un plus grand nombre d'activités touristiques. La loi de 1990 précise ainsi que les structures d'accueil touristique qui ont pour support l'exploitation sont reconnues comme agricoles. La référence locative est ainsi beaucoup moins exigeante. Si l'activité touristique se réalise à partir de l'exploitation, elle est socialement assimilée à l'activité agricole.

Mentionnons de plus que la définition juridique du statut de producteur agrotouristique n'est pas commune à tous les États. D'ailleurs, on observe que la Communauté européenne relègue aux États membres le soin de déterminer qui fait partie de l'in-

dustrie agrotouristique ou non et ce, même si elle s'implique financièrement dans le développement de l'agrotourisme et qu'elle engage les États membres à entreprendre des investissements d'infrastructures et d'aménagements relatifs à l'agrotourisme dans certaines régions. Cette indétermination quant au statut peut ainsi expliquer que l'agritourisme est avant tout défini par une prestation touristique offerte sur la ferme, peu importe le statut du prestataire (Perret *et al.*, 2001).

À l'inverse, l'importance des liens entre l'entreprise et le milieu rural n'est relevée que par les Nord-Américains (Canada et États-Unis) et les Européens du Nord. Ces relations peuvent être associées à des partenariats entre les membres des communautés impliquées (Briedenhann and Wickens, 2004). Pour les auteurs français, les producteurs qui désirent offrir une activité touristique doivent avant tout posséder le statut de producteur agricole. On peut donc suggérer que cette exigence sous-tende l'existence de relations entre l'entreprise et le milieu rural.

Les auteurs provenant d'Amérique du Nord présentent une vision élargie de l'agritourisme. Celle-ci comprend le milieu rural dans son ensemble et n'est pas spécifiquement limitée au milieu agricole ou au fait d'avoir le statut de producteur agricole. Cette vision tient sans doute davantage compte du fait que, pour les visiteurs, le caractère d'une ferme en activité n'est pas un facteur déterminant dans le choix de pratiquer une activité agrotouristique. Le décor, l'accès à des activités diverses, la beauté du paysage comptent davantage pour les visiteurs que tout autre critère lié au statut de l'entreprise (Fleischer et Tchetchik, 2004).

Les activités touristiques de la ferme : hébergement et animation

L'offre d'hébergement sur la ferme apparaît comme une différence entre le *farm tourism* et l'agrotourisme. À cet égard, Deroi (1983) a été l'un des premiers auteurs à spécifier que la demande d'hébergement est le principal critère permettant de distinguer le touriste de la ferme de l'excursionniste⁴. Les auteurs qui se sont inspirés de son article suivent donc cette idée maîtresse (nommément Oppermann, 1996). Toutefois, la nécessité pour le prestataire d'offrir de l'hébergement pour assurer la di-

mension « touristique » du produit (et ce, en opposition aux excursionnistes qui ne passent qu'une seule journée dans la région et qui peuvent à cet effet être des résidents locaux en visite) est principalement une préoccupation soulevée par le milieu scientifique. De leur côté, les professionnels traitent plus volontiers de la nécessité de participer aux activités de la ferme ou d'avoir un contact avec le personnel de la ferme ou avec l'agriculteur.

Les organisations professionnelles et les auteurs nord-américains accordent également une attention particulière à l'animation (ex. : Small Farm Center, 2004, Groupe de concertation en agrotourisme au Québec, 1998), attention qui s'est traduite par le néologisme *agritainment* (Holland et Wolfe, 2004, voir *infra*).

L'équilibre des revenus agricoles et touristiques

Afin de distinguer les entreprises qui offrent l'agrotourisme ou le tourisme à la ferme des autres types d'entreprises, certains auteurs suggèrent d'utiliser les revenus minimaux et maximaux générés par les activités agrotouristiques par rapport aux revenus générés par les activités strictement agricoles (Clarke, 1995 ; 1996). La notion de ferme « en activité » ou « professionnelle » pour qualifier une entreprise agrotouristique ou offrant des activités de tourisme à la ferme tend alors à exclure les exploitations qui ne retirent pas d'abord et avant tout des revenus agricoles. Le passage du tourisme à la ferme à l'agrotourisme (*tourism on farms to farm tourism*, selon Busby et Rendle, 2000) se produirait ainsi quand les revenus touristiques deviennent supérieurs aux revenus agricoles. Si cette proposition théorique apparaît pertinente, il est toutefois difficile, tant pour les producteurs agricoles que pour les chercheurs, de distinguer les revenus provenant des activités touristiques et ceux provenant des activités agricoles. En effet, une même activité, par exemple l'auto-cueillette, peut à la fois être considérée comme une activité touristique et une activité agricole offerte aux résidents locaux. De plus, les produits agricoles provenant de la ferme et qui sont servis lors des repas aux touristes peuvent à la fois être comptabilisés comme des revenus agricoles ou des revenus touristiques. Il faudrait, pour les distinguer, ne tenir compte que de la plus-value touristique (la transformation du produit et son service) du



produit agricole « brut », ce qui n'est pas toujours simple (Donne, 1999 ; Bourdeau *et al.*, 2002 ; Marcotte et Bourdeau, 2004).

Vente de produit à la ferme ou pratique touristique ?

Cette difficulté met donc en exergue la nécessité de déterminer à partir de quel moment un produit agricole ou agroalimentaire devient un produit agrotouristique. Par exemple, on peut s'interroger à savoir si la stricte vente directe de produits « fermiers » est une activité touristique. Lorsque cette vente est destinée à une clientèle de proximité, il paraît abusif de la considérer comme une activité agrotouristique (Begon et Disez, 1995). Par contre, si la vente est destinée aux touristes, elle fait partie des activités agrotouristiques. Il conviendrait donc de définir l'acte de vente du produit selon le type de clientèle ou selon le point de vue de la clientèle, lorsque les touristes perçoivent le produit comme étant agricole ou touristique (Busby et Rendle 2000). Pour résoudre ce dernier problème, Ohe (2001) considère qu'un même bien agricole, par exemple un panier de légumes, revêt deux dimensions selon qu'il emprunte un canal traditionnel de mise en marché (ex. : le supermarché) ou qu'il est vendu directement à la ferme. Ainsi, pour cet auteur, deux éléments permettent de distinguer le produit agrotouristique du produit agroalimentaire : premièrement le transfert du bien (soit l'achat réalisé directement auprès du producteur par opposition à un achat auprès d'un intermédiaire tel que le supermarché) et deuxièmement l'acheteur (soit le touriste par opposition au consommateur quotidien). De plus, le bien agrotouristique, plus qu'un simple produit physique, est considéré par l'auteur comme un service. La différence entre un bien agricole et un bien agrotouristique se base alors sur des critères de localisation des marchés et de transport (déplacement de la clientèle par opposition au déplacement du bien), de type de marché (de niche par opposition au marché de masse), de type de demande (d'agrément ou de découverte de produits locaux par opposition aux besoins alimentaires de base) et de type de bien (produit incluant les services ou produit seulement) (*ibid.*).

Pour certains auteurs, (notamment Dernoï, 1983 ; Clarke, 1996 et Oppermann, 1996), la distinction essentielle entre les touristes et les excursionnistes demeure l'hébergement.

On peut toutefois rétorquer que les touristes peuvent s'héberger à la ferme (par exemple dans le réseau des gîtes ruraux européens) et ne participer à aucune activité de la ferme. À l'opposé, les entreprises agricoles offrant d'autres services récréatifs d'une journée à une clientèle locale (par exemple avec de l'animation et de la restauration) ont été dénommées des entreprises d'*agritainment*. En effet, aux États-Unis une distinction est apportée entre *agritainment* et *agritourism* (Holland et Wolfe, 2004). La différence entre ces deux mots réside essentiellement sur la clientèle visée par le produit. Alors que l'*agritourisme* est pratiqué par les touristes « étrangers » (provenant d'autres régions) en visite passagère, l'*agritainment* s'adresse aux résidents locaux ayant une fréquentation potentiellement plus assidue et ne nécessitant pas d'infrastructures touristiques complémentaires (tel l'hébergement). Si certains produits et les services offerts peuvent être comparables (animation, restauration), les approches de mise en marché et de promotion pour joindre ces deux types de clientèles diffèrent grandement.

L'étude de Donne (1999) apporte également un éclairage intéressant à la possibilité de déterminer ce qu'est un produit agrotouristique. L'auteur s'est notamment attardé à l'extension d'une entreprise agricole à une organisation agrotouristique et aux formes d'activités touristiques « compatibles » avec l'assise agricole. Ainsi, selon lui, une activité touristique est agrotouristique si l'hébergement se limite au gîte touristique, seule catégorie qui mentionne une dépendance familiale ; la restauration se limite au service de type familial et gastronomique permettant

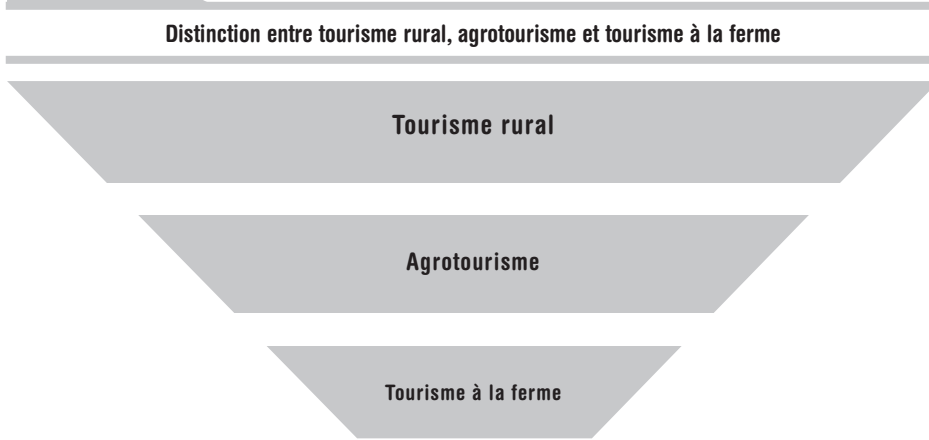
de mettre en valeur les produits de la ferme ; l'attraction se limite à une animation touristique avec une thématique agricole à connotation pédagogique ou culturelle (telle que la visite de ferme) et pouvant être approfondie par un centre d'interprétation ou un musée et le commerce et les services se limitent à la vente à la ferme des produits de la ferme.

Tourisme rural, agrotourisme et tourisme à la ferme

La distinction entre tourisme rural, agrotourisme et tourisme à la ferme apparaît plus précise. Le vocable « tourisme rural » représente une ombrelle pour les multiples formes de tourisme qui se déroulent dans le domaine rural et dont l'agrotourisme devient alors l'une des constituantes. Si l'agrotourisme se pratique dans des entreprises à vocation agricole, le tourisme à la ferme viserait plus spécifiquement les visiteurs qui s'hébergent à la ferme (figure 1).

Ces distinctions sont indispensables tant pour l'industrie touristique que l'industrie agricole. Outre les attributions de subventions pour favoriser les différentes pratiques, ces distinctions pourront être utilisées sur le plan juridique afin de permettre de protéger certains paysages et sur le plan social pour stimuler certaines pratiques, actuelles et traditionnelles. Ces distinctions permettront également de positionner clairement le tourisme rural, l'agrotourisme et le tourisme dans les campagnes de mise en marché, les efforts liés à la mise en place d'une structure organisationnelle, le réseautage, etc. En effet, si l'agrotourisme et le tourisme à la ferme sont une forme de produit tout à fait

Figure 1



Source : Données des auteurs.



particulier, ils ne peuvent être offerts seuls. Ils doivent être présentés comme des activités et des services appartenant à un ensemble, à une région rurale et à son style de vie (D.W. Knight Associates, 1999). Finalement, la distinction entre l'agrotourisme, le tourisme à la ferme et les autres activités touristiques en milieu rural permettra de connaître exactement l'implication et les retombées d'ordres économique et social pour les producteurs agricoles qui décident de diversifier leurs activités agricoles en se tournant vers le tourisme et les services à la clientèle.

Le tourisme à la ferme et l'agrotourisme sont ainsi considérés comme des composantes du tourisme rural, domaine auquel ils doivent s'intégrer et auquel ils doivent participer. Les lieux et les événements à thématique agricole se réalisant hors de la ferme deviennent alors des composantes de tourisme rural.

Une définition de l'agrotourisme qui joint producteurs et consommateurs

L'analyse comparative de la documentation nous permet de proposer une définition de l'agrotourisme qui combine à la fois l'offre agrotouristique – par les producteurs agricoles – et la demande – par les touristes. L'état actuel des connaissances en agrotourisme porte en effet à penser qu'il est pour le moment préférable de travailler avec des définitions inclusives du phénomène agrotouristique. S'il semble plus clair de définir l'agrotourisme en fonction du lieu d'activités (soit le milieu agricole), ou de ses acteurs principaux (soit les producteurs agricoles), il appert que la demande détermine en grande partie si un « produit agricole » est, ou n'est pas, un « service agrotouristique ». Une définition qui ne tient pas compte de cet élément apparaît dès lors incomplète. Les écarts entre la perception de la clientèle⁵ et la perception des producteurs agricoles à propos de leurs propres activités agrotouristiques⁶ argumentent donc en faveur de l'inclusion des entreprises, des organisations et des événements qui touchent l'ensemble du domaine agricole et qui s'adressent aux touristes. La définition proposée, si elle ne comprend pas l'ensemble des activités et des entreprises en milieu rural, ne se restreint donc pas strictement aux producteurs agricoles. Il pourrait s'agir ici du domaine associé au tourisme à la ferme.

L'agrotourisme peut ainsi être défini comme : « Une expérience touristique réalisée dans le milieu agricole. Cette expérience repose sur la relation entre une organisation agricole, les services qui accompagnent le produit agricole et le touriste (excursionniste). La demande pour ce type de services est conçue dans une perspective d'agrément. »

L'expérience touristique comporte la notion de déplacement temporaire du touriste ou de l'excursionniste vers le lieu agricole. Pour que cette expérience soit agrotouristique, le touriste doit donc se déplacer sur les lieux agricoles. À ce titre, un marché urbain vendant des produits régionaux, tout comme la vente directe aux résidents locaux, ne sont pas considérés des activités agrotouristiques. Le milieu agricole englobe l'ensemble des lieux qui sont attachés à la production et à l'interprétation du monde agricole. L'agrotourisme nécessite la participation de l'organisation agricole, que ce soit par la présence du producteur (de sa famille ou de ses employés) ou d'autres organisations (associations, musées, coopératives, etc.) œuvrant dans le domaine agricole. L'agrotourisme implique également que le producteur ou l'organisation agricole fournisse plus qu'un produit agricole. La distinction entre le produit agricole ou agroalimentaire et le produit agrotouristique peut en effet se caractériser par le fait que le « produit » – dans son aspect utilitaire – n'est pas l'unique élément recherché lors de la pratique de l'agrotourisme. C'est l'ensemble de l'expérience vécue à travers l'offre du service (qui intègre alors tant le produit agricole que les informations et l'animation) qui lui donne sa caractéristique agrotouristique. Un service est, entre autres, caractérisé par l'intangibilité et la participation indispensable du client à la production du service (Flipo, 1984 ; Lovelock et Lapert, 1999). L'intangibilité se réfère d'une part au fait qu'il est impossible de stocker un service et d'autre part au fait qu'il est difficile pour le client d'évaluer la qualité et le contenu du service (celui-ci ne peut ni y toucher, ni l'essayer avant de l'acheter). L'intangibilité du service agrotouristique implique donc que le service doit être offert au moment où la clientèle se présente et qu'il ne peut être reporté à plus tard. Sur le plan de l'évaluation du service, le touriste utilisera d'autres éléments, tels l'atmosphère du milieu agricole, le paysage, l'identité du terroir, la communication (éducative, d'accueil ou de divertissement) avec le producteur ou ses représentants, afin de rendre le service plus

concret. Ces éléments prendront donc une dimension particulièrement importante pour le touriste. L'indispensable participation du client au service tient au fait que la production et la consommation d'un service sont simultanées. Cette caractéristique rejoint en partie le caractère non stockable du service, mais il comprend également l'aspect de la présence obligatoire du consommateur et le fait que cette participation « unique » (chaque client étant différent) complique toute uniformisation ou standardisation du service. La réalisation du service dépend donc du client. Si ce client est un touriste, le service sera agrotouristique ; par contre, s'il s'agit d'un résident, le service ne sera pas touristique. Cette dimension « service » du « produit agrotouristique » permet ainsi partiellement de distinguer les activités strictement offertes aux touristes de celles offertes également aux résidents locaux. En effet, les services que représentent l'hébergement, l'accueil, la restauration et les activités de loisirs sont le plus souvent réservés aux touristes, tandis que la seule vente de produits agroalimentaires s'adresse généralement aux résidents. Le service d'animation lié aux activités de « fermes découvertes » ou de « fermes ouvertes » qui s'adresse à la population locale correspondra plus au terme d'*agritainment* qu'à l'expression agrotourisme.

Finalement, on peut distinguer le type de demande (locale ou touristique) pour les produits agricoles par le fait que la demande locale est généralement une demande « utilitaire » (visant à satisfaire les besoins utilitaires de base). La demande touristique pour sa part se caractérise par la dimension d'agrément. Le touriste ne va pas simplement acheter des produits de nécessité chez le producteur, il va y découvrir les produits du terroir et les produits régionaux, y pratiquer des loisirs, échanger avec le producteur, acquérir des connaissances à propos des caractéristiques régionales ou baigner dans une atmosphère bucolique. La notion d'agrément comprend, à ce titre, non seulement les activités de divertissement, mais également les activités éducatives et culturelles qui sont réalisées dans un but non utilitaire.

Pascale Marcotte est professeure au Département d'études en loisir, culture et tourisme à l'Université du Québec à Trois-Rivières.



Laurent Bourdeau est professeur agrégé au Département de management de l'Université Laval et directeur du certificat en gestion du développement touristique de cette même université.

Maurice Doyon est professeur agrégé au Département d'économie agroalimentaire et des sciences de la consommation de l'Université Laval.

Notes

- 1 La préparation de cet article a été rendue possible notamment grâce à une subvention du fonds de démarrage en recherche de la Faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval.
- 2 Associant étroitement les agriculteurs et les politiques agricoles au tourisme rural, la législation communautaire en vigueur semble en effet considérer indifféremment les termes agritourisme et tourisme rural. Citations tirées du site de la Communauté européenne (2004), Pour une politique communautaire du tourisme Premières orientations, (84/C 115/02), [http://europa.eu.int/smartapi/cgi/sga_doc?smartapi!celexapi!prod!CELEXnumdoc&lg=FR&numdoc=31984Y0430(01)&model=guichett], (consulté le 23 octobre 2004).
- 3 Mentionnons que la législation italienne distingue l'agrotourisme (*agriturismo*) et le tourisme rural (*turismo rurale*). Les organisations agrotouristiques ont investi beaucoup d'effort pour que soit légalement inscrite la différence entre ces deux types de tourisme. De fait, on tente de faire valoir les externalités positives assurées par les agriculteurs, notamment sur le rôle de préservation des terres agricoles, et ce, dans le but d'obtenir une assistance financière gouvernementale pour les entreprises agrotouristiques. Le titre « agrotouristique » est donc fortement convoité.
- 4 Les touristes sont des individus qui se déplacent hors de leur résidence habituelle pour plus de 24 heures, résident à plus de 100 kilomètres de leur lieu de résidence habituelle et passent au moins une nuit hors de cette résidence. L'utilisation de cette définition est conforme à celles de Tinard (1992) et de Go, Milne et Whittles (1992).
Les excursionnistes sont des individus qui effectuent une visite dans un lieu situé à moins de 100 kilomètres de leur lieu de résidence habituelle et qui ne dorment pas une nuit hors de leur lieu de résidence habituelle.
- 5 Par exemple, un touriste qui pense réaliser une activité touristique chez un producteur qui ne sait pas lui-même qu'il est en train d'offrir un tel service agrotouristique, ou encore le touriste qui déclare faire de l'agrotourisme alors

que ses activités correspondent davantage à une visite chez un producteur agricole qui n'offre pas d'accueil et d'animation.

- 6 Par exemple, ce que les producteurs agricoles considèrent être – ou ne pas être – une activité agrotouristique.

Bibliographie

- Bazin, G. (1993), *Le développement de l'agritourisme en France*, Rencontres Internationales de Fez sur le Développement des zones défavorisées, Paris, INRA (Institut scientifique de recherche agronomique), 14 p.
- Begon, M., et N. Disez (1995), *Agriculteur, tourisme et statut social*, *Agritourisme et développement local*, ENITA-IREST (École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles, Institut de recherche et d'études supérieures du tourisme), coll. « Actes », n° 3, présenté à l'Amphithéâtre Liard-La Sorbonne, 7 juin, p. 120-125.
- Bouchut, J.-J. (1995), *L'offre en matière d'agritourisme, Agritourisme et développement local*, ENITA-IREST, (École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles, Institut de recherche et d'études supérieures du tourisme), coll. « Actes », n° 3, présenté à l'Amphithéâtre Liard-La Sorbonne, 7 juin, p. 51-53.
- Bourdeau, L. (2001), « La relation tourisme-ruralité », *Téoros*, vol. 20, n° 2, p. 3.
- Bourdeau, L., M. Doyon, et D. Donne (2001), « Une typologie des agriculteurs qui diversifient leurs activités vers le tourisme : Une approche phénoménologique », *Téoros*, vol. 20, n° 1, p. 63-71.
- Bourdeau, L., P. Marcotte, et M. Doyon (2002), *Révision de la méthodologie de recherche de l'étude sur les entreprises liées à l'agrotourisme*, présenté au Groupe de concertation sur l'agrotourisme au Québec, avril, 68 p.
- Briedenhann, J., et E. Wickens (2004), « Tourism Routes as a Tool for the Economic Development of Rural Areas—Vibrant Hope or Impossible Dream? », *Tourism Management*, vol. 25, n° 1, p. 71-79.
- Busby, G., et S. Rendle (2000), « The Transition from Tourism on Farms to Farm Tourism Research Note », *Tourism Management*, vol. 21, n° 6, p. 635-642.
- Cawley, M., et S. Gaffey (2002), « Localization and Global Reach in Rural Tourism Irish Evidence », *Tourist Studies*, vol. 2, n° 1, p. 63-86.
- Clarke, J. (1995), « The Effective Marketing of Small-Scale Tourism Entreprises Through National Structures: Lessons from A Two-Ways Comparative Study of Farm Tourist Accommodation in the United Kingdom and New Zealand », *Journal of Vacation Marketing*, vol. 1, n° 2, p. 137-153.
- Clarke, J. (1996), « Farm Accommodation and the Communication Mix », *Tourism Management*, vol. 17, n° 8, p. 611-620.
- Communauté européenne, 2004. *Pour une politique communautaire du tourisme Premières orientations*, 84/C 115/02). Document 384Y0430 02, [http://europa.eu.int/smartapi/cgi/sga_doc?smartapi!celexapi!prod!CELEXnumdoc&lg=FR&numdoc=31984Y0430(01)&model=guichett], (consulté le 23 octobre 2004).
- Dartington Amenity Research Trust (1974), *Farm Recreation and Tourism in England and Wales*, Countryside Commission Publications 83, London.
- Davies, E. T., et D.C. Gilbert (1992), « A Case Study of the Development of Farm Tourism in Wales », *Tourism Management*, vol. 13, n° 1, p. 56-63.
- Denman, R. (1994), « Green Tourism and Farming », dans J.M. Fladmark (dir.), *Cultural Tourism*, London, Donhead Publishing, p. 215-222.
- Denman, R., et J. Denman (1990), *A Study of Farm Tourism in the West Country*, West Country Tourist Board, Exeter.
- Dernoi, L. (1983), « Farm Tourism in Europe », *Tourism Management*, vol. 4, n° 3, p. 155-166.
- Dernoi, L. (1991), « Prospects of Rural Tourism: Needs and Opportunities », *Tourism Recreation Research*, vol. 16, n° 1, p. 89-94.
- Disez, N. (1996), *Agritourisme et développement territorial. Exemples du Massif Central*, thèse de doctorat, Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand, 240 p.
- Disez, N. (1999), « Agritourisme : Logiques d'acteurs ou logiques de territoires ? », *Économie Rurale*, n° 250, p. 40-66.
- Donne, D. (1999), *Étude pour le développement d'un site d'appel agrotouristique sur les propriétés de l'Université Laval, à Sainte-Croix (Québec)*, mémoire de fin d'études, Master Développement rural et Projet, Institut agronomique méditerranéen de Montpellier, 124 p.
- D.W. Knight Associates (1999), *A Study of Agri-Tourism in Newfoundland and Labrador*, prepared for the Government of Newfoundland and Labrador, Department of Forest Resources and Agrifoods, mars, 63 p.
- Evans, N.J., et B.W. Ilbery (1989), « A Conceptual Framework for Investigating Farm-based Accommodation and Tourism in Britain », *Journal of Rural Studies*, vol. 5, n° 3, p. 257-266.
- Fennell, D.A., et D.B. Weaver (1997), « Vacation Farms and Ecotourism in Saskatchewan », Canada, *Journal of Rural Studies*, vol. 13, n° 4, p. 467-475.



- Fiquet, A.-M. (1992), « Le tourisme rural et la C.E.E. », *Espaces*, n° 114, février-mars, p. 4-8.
- Fleischer, A., A. Tchetchik (2004), « Does Rural Tourism Benefit from Agriculture? », *Tourism Management*, vol. 24, n° 4, p. 493-501.
- Flipo, J.-P. (1984), *Le management des entreprises de services*, Paris, Les Éditions d'Organisation, 252 p.
- Frater, J. (1983), *Farm Tourism in England and Overseas*, Center for Urban and Regional Studies, University of Birmingham.
- Go, F. M., D. Milne, et L.J.R. Whittles (1992), « Communities as Destinations: A Marketing Taxonomy for the Effective Implementation of Tourism Action Plan », *Journal of Travel Research*, vol. 30, n° 4, p. 31-37.
- Gössling, S., et S. Mattsson (2002), « Farm Tourism in Sweden: Structure, Growth and Characteristics », *Scandinavian Journal of Hospitality and Tourism*, vol. 2, n° 1, p. 17-30.
- Gramond, F., J. Morette, J.-P. Portefait (1998), *L'agritourisme*, Synthèse du rapport réalisé pour l'Agence française de l'ingénierie touristique, pour le compte des ministères chargés du Tourisme et de l'Agriculture, de l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture et de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, Paris, Agence française de l'ingénierie touristique, 85 p.
- Groupe de concertation sur l'agrotourisme au Québec (1998), *Document de référence*, 10 décembre.
- Groupe Type (1997), *Étude sur le tourisme rural relié au monde agricole*, présenté à l'Union des producteurs agricoles du Québec, au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et à Tourisme Québec.
- Gurr, K. (2001), Avoir la piqûre de la campagne, *Le temps rural*, Partenariat rural canadien, vol. 2, n° 1, [http://www.rural.gc.ca/newsletter/vol2/issue1_f.phtml#avoir], (consulté le 23 octobre 2004).
- Hardt, A. (1994), Directeur du Centre européen pour la formation agricole et rurale, CEPFAR, Bruxelles, *Éditorial de la Lettre de l'AFRAT*, janvier, n° 36.
- Hilchey, D., et D. Kuehn (2001), *Agritourism in New York: Management and Operations*, Fact Sheet, Sea Grant Institute, p. 1-8.
- Holland, R., et K. Wolfe (2004), *Considering an Agritainment Enterprise in Tennessee?*, Agricultural Extension Service, The University of Tennessee (PB 1648), 40 p., [http://www.utextension.utk.edu/publications/pbfiles/pb1648.pdf], (consulté le 23 octobre 2004).
- Hoyland, I. (1982), « The Development of Farm Tourism in the UK and Europe: Some Management and Economic Aspects », *Farm Management*, vol. 4, n° 10, p. 383-389.
- Iakovidou, O., et C. Turner (1995), « The Female Gender in Greek Agrotourism », *Annals of Tourism Research*, vol. 22, n° 2, p. 481-484.
- Ilbery, B., I. Bowler, G. Clark, A. Crockett, et A. Shaw (1998), « Farm-based Tourism as an Alternative Farm Enterprise: A Case Study from the Northern Pennines, England », *Regional Studies*, vol. 32, p. 355-364.
- Lesauvage, B. (1995), « La demande en matière d'agritourisme », *Agritourisme et développement local*, ENITA-IREST, (École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles, Institut de recherche et d'études supérieures du tourisme), coll. « Actes », n° 3, présenté à l'Amphithéâtre Liard-La Sorbonne, 7 juin, p. 54-56.
- Lovelock, C., et D. Lapert (1999), *Marketing des services. Stratégie, outils, management*, Paris, PubliUnion Édition, 532 p.
- Mamdy, J.-F. (1995), « Agritourisme, levier de développement local ? », *Agritourisme et développement local*, ENITA-IREST, (École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles, Institut de recherche et d'études supérieures du tourisme), coll. « Actes », n° 3, présenté à l'Amphithéâtre Liard-La Sorbonne, 7 juin, p. 41-50.
- Mamdy, J.-F. (2000), *Le tourisme rural en France, analyses et réflexions stratégiques*, Module Tourisme rural, département Territoire et Société, ENITA Clermont-Ferrand, 24 janvier, p. 25-34.
- Mamdy, J.-F., N. Disez, et M. Begon (2001), « Agritourisme et territoires, le cas du Massif central », *Téoros*, vol. 20, n° 2, p. 44-51.
- Marcotte, P., et L. Bourdeau (2004), *Portraits d'entreprises agrotouristiques au Québec*, Rapport présenté au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et à Tourisme Québec pour le compte du Groupe de concertation sur l'agrotourisme au Québec, 149 p.
- Martins-Cruz, J.-A. (1991), *L'agrotourisme dans la C.E.E. : Utopie ou réalité ?*, Euratur, Bruxelles, 137 p.
- Milne, S.S. (1998), « Tourism and Sustainable Development: Exploring the Global-local nexus' Nexus », dans C.M. Hall et A.A. Lew (dir.), *Sustainable Tourism: A Geographical Perspective*, London, Longman, p. 35-48.
- Mjalager, A.-M. (1996), « Agricultural Diversification into Tourism: Evidence of a European Community Development Programme », *Tourism Management*, vol. 7, n° 2, p. 103-111.
- Murphy, P. E. (1985), *Tourism: A Community Approach*, London, Methuen.
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (1994), *Les stratégies du tourisme et le développement rural*, OCDE/GD, 94, 49, Paris, 100 p.
- Ohe, Y. (2001), « Exploring an Economic Framework for Rural-Tourism Goods », *Conference Proceedings on New Directions in Managing Rural Tourism and Leisure*, Scottish Agricultural College, 5-8 septembre.
- Ohe, Y., et A. Ciani (1998), « The Activity and Characteristics of Agri-tourism Farms: A Study of Umbria, Italy », dans *Bulletin of the Chugoku National Agricultural Experiment Station*, n° 19, mars, p. 1-18.
- Ohe, Y., et A. Ciani (2000), « On Farm Tourism Activity and Attitudes of the Operators: A Hiroshima-Umbria Comparative Case Study », dans *Technical Bulletin of Faculty of Horticulture*, Chiba University, n° 54, p. 73-80.
- Oppermann, M. (1996), « Rural Tourism in Southern Germany », *Annals of Tourism Research*, vol. 23, n° 1, p. 96-102.
- Pearce, P. L. (1990) « Farm Tourism in New Zealand: A Social Situation Analysis », *Annals of Tourism Research*, vol. 17, n° 3, p. 337-352.
- Perret, J., et E. Marcelpoil, en collaboration avec C. Micheels, D. Borg, et S. Torre (2001), *L'agritourisme en 2001 : La diversité des territoires et des acteurs : entre témoignage et commerce*, Ministère de l'agriculture et de la pêche, Direction de l'espace rural et de la forêt, décembre, 111 p.
- Polovitz Nickerson, N., R.J. Black, et S.F. McCool (2001), « Agritourism: Motivations behind Farm/Ranch Business Diversification », *Journal of Travel Research*, vol. 40, p. 19-26.
- Roberts, J. (1992), *Harvesting the Benefits from Visitors to the Countryside*, West Country Tourist Board in association with Rural Development Commission, Agricultural Development and Advisory Service, Devon Country Council and The Big Sheep, Exeter.
- Ruben, H. (2004), « Green Acres », *The Business Journal*, vol. 24, n° 46, p. 1.
- Small Farm Center (2004), *Small Farm Center and Partners Launch Agricultural Tourism Project*, [http://www.sfc.ucdavis.edu/agritourism/agritour.html], (consulté le 23 octobre 2004).
- Tinard, Y. (1992), *Le Tourisme, Économie et Management*, Édition McGraw-Hill, Paris.
- Wales Tourist Board (1986) *More Money from Tourism: A Practical Guide for Welsh Farmers*, Wales Tourist Board, Cardiff.
- Wilson, S., D.R. Fesenmaier, J. Fesenmaier, et J.C. Van Es (2001), « Factors for Success in Rural Tourism Development », *Journal of Travel Research*, vol. 40, p. 132-138.